



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 12 juin 2019 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4

Présents:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire
Absents:	Sara Downs	Commissaire
Également présents:	François Garon	Technicien en informatique
	Jill Goldberg	Directrice des services de liaison naskapie
	Yves Lambert	Président du Syndicat de l'enseignement Central Québec
	Melanie Simard	Secrétaire de séance
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

19-06.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

19-06.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, en effaçant le point **10. c) Règlement interne concernant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires** et en renumérotant les points de l'ordre du jour en conséquence.

19-06.03 Période de questions réservée au public

Aucune question n'a été posée.

19-06.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

19-06.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

19-06.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019**

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 15 mai 2019, tel qu'il a été distribué.

19-06.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

19-06.08 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Rencontre du comité exécutif de l'ACSAQ - le 17 mai 2019
- Rencontre du comité des finances de l'ACSAQ - le 23 mai 2019
- Rencontre du conseil d'administration de l'ACSAQ - le 23 mai 2019
- Conférence printanière ACSAQ/AAESQ - les 23, 24 et 25 mai 2019
- Rencontre du comité des ressources humaines de la CSCQ - le 27 mai 2019
- Rencontre sur un plan de communication - le 29 mai 2019
- Rencontre de préparation de l'ordre du jour - le 3 juin 2019
- Commission parlementaire sur le projet de loi n° 5 - le 4 juin 2019
- Chapeau, les filles - le 10 juin 2019

19-06.09 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Journée d'athlétisme de la CSCQ
- c) Comités des relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Nomination d'un directeur général adjoint intérimaire à temps partiel

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe à temps partiel de la CSCQ prendra sa retraite le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit maintenant pourvoir le poste de directeur général adjoint à temps partiel;

ATTENDU QUE Stéphane Lagacé, directeur des Services de l'enseignement, a accepté le poste intérimaire de directeur général adjoint à temps partiel;

ATTENDU QUE le statut intérimaire du poste permettra à la Commission scolaire d'entreprendre un processus de sélection en bonne et due forme à l'automne;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve la nomination de Stéphane Lagacé à titre de directeur général adjoint intérimaire à temps partiel de la Commission scolaire Central Québec, dont la date d'entrée en fonction est le 1^{er} juillet 2019.

b) Nomination d'un nouveau signataire autorisé pour la CSCQ

ATTENDU QUE l'institution bancaire exige que la CSCQ dispose de quatre (4) signataires autorisés pour les affaires bancaires, soit deux (2) représentants du Conseil des commissaires (le président et le vice-président) et deux (2) représentants de l'administration (le directeur général et la directrice générale adjointe);

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe à temps partiel actuelle prendra sa retraite le 30 juin 2019 et qu'elle ne pourra donc plus agir à titre de signataire autorisée officielle pour la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE Stéphane Lagacé a accepté le poste intérimaire de directeur général adjoint à temps partiel, dont la date d'entrée en fonction est le 1^{er} juillet 2019, et qu'il deviendrait ainsi le deuxième signataire autorisé pour l'administration de la CSCQ;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité que Stéphane Lagacé, en tant que directeur général adjoint intérimaire à temps partiel, devienne le deuxième signataire autorisé pour l'administration de la Commission scolaire Central Québec.

Affaires nouvelles (suite)c) Délégation de pouvoir pour les mois d'été

ATTENDU QU'IL pourrait être nécessaire que des décisions soient prises et que des documents soient signés pendant les mois d'été, moment où aucune séance du Conseil des commissaires n'est prévue;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité que le directeur général ou le directeur général adjoint intérimaire à temps partiel, en collaboration avec le président ou le vice-président, soient autorisés à prendre toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été; et

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint intérimaire à temps partiel et le président ou le vice-président soient autorisés à signer tout document relatif à des contrats devant être conclus pendant les mois d'été, dans les limites du budget adopté; et

QUE le directeur général en fasse rapport au Conseil des commissaires lors de la première séance ordinaire de l'année scolaire 2019-2020.

d) Contrats de transport scolaire d'une durée d'un an

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2019-2020;

Transporteur	Capacité	Territoire	2018-2019 (\$) Excluant les taxes	2019-2020 (\$) Excluant les taxes
Lyne Robert	Berline	Tewkesbury	17 190,72 \$	17 580,95 \$
Autobus Charles A. Morton	5 rangées / 8 rangées	Chapais	49 173,74 \$	50 289,98 \$
Tr. Nadia Lapointe #810	Berline	Valcartier / Québec	20,160,00 \$	12 223,80 \$
Tr. Nadia Lapointe #815	Berline	Île d'Orléans	26 593,20 \$	25 300,80 \$
Transport Marquis	12 rangées	St-Anselme, St-Malachie, Ste-Claire	76 073,00 \$	77 799,86 \$
Autobus Tremblay & Paradis	5 rangées / 20 passagers	Saint-Rédempteur	41 850,00 \$	42 800,00 \$
Autobus Rowley	5 rangées / 30 passagers	Lévis Est	42 470,00 \$	43 434,07 \$
Autobus Rowley	5 rangées / 30 passagers	Lévis / St-Jean-Chrysostome	43 766,00 \$	44 759,49 \$
Autobus Rowley	5 rangées / 20 passagers	Charlesbourg	39 890,00 \$	40 795,50 \$

Affaires nouvelles (suite)

d) Contrats de transport scolaire d'une durée d'un an (suite)

et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

e) Embauche d'un entrepreneur général - École secondaire de La Tuque : restauration des vestiaires et autres travaux

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait mis de côté une partie de son budget de maintien des bâtiments pour la restauration des vestiaires, des fenêtres, des portes et des planchers de l'École secondaire de La Tuque;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés, qu'un appel d'offres public pour recruter un entrepreneur général a été publié sur le SEAO le 12 avril 2019 et que les enveloppes de soumissions ont été ouvertes le 15 mai 2019;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé d'accepter la soumission la plus basse puisqu'elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la soumission la plus basse qui répondait aux spécifications relativement à la restauration des vestiaires, des fenêtres, des portes et des planchers de l'École secondaire de La Tuque (531, rue St-Maurice, La Tuque, QC G9X 3E9), telle qu'elle a été présentée par Construction F. Paré inc. (3500, boul. du Parc-Industriel, La Tuque, QC G9X 4V6), pour le montant de 1 102 587,54 \$ (taxes non comprises); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

f) Fiche d'autorisation - Modification d'un contrat : École secondaire Saint-Patrick - réparation des briques

ATTENDU QUE, le 14 novembre 2018, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec avait adopté une résolution relativement à l'embauche d'un entrepreneur général pour la réparation des briques de l'École secondaire Saint-Patrick;

ATTENDU QUE divers problèmes sont survenus pendant l'exécution de ce projet;

Affaires nouvelles (suite)f) Fiche d'autorisation – Modification d'un contrat : École secondaire Saint-Patrick – réparation des briques (suite)

ATTENDU QUE le coût total des réparations, incluant le travail additionnel, occasionne une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant initial du contrat;

ATTENDU QU'UNE fiche d'autorisation doit être présentée au Secrétariat du Conseil du trésor lorsqu'un organisme public apporte une modification qui occasionne une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant initial d'un contrat;

ATTENDU QUE la fiche d'autorisation fournit toutes les raisons justifiant le coût additionnel;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve les modifications ainsi que la fiche d'autorisation devant être envoyée au Secrétariat du Conseil du trésor; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer la fiche au nom de la Commission scolaire.

g) Fiche de déclaration du dirigeant d'un organisme – 2018-2019

ATTENDU QUE les renseignements figurant sur les fiches d'autorisation transmises par la Commission scolaire Central Québec au Secrétariat du Conseil du trésor et l'information publiée dans le système électronique d'appel d'offres conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) ou aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi sont sous la responsabilité de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE la fiche de déclaration de la Commission scolaire Central Québec certifie la fiabilité des données, de l'information et des explications qu'elle renferme;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a confirmé qu'elle n'a octroyé aucun contrat supérieur au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$ sans avoir eu recours au processus d'appel d'offres public comme tel ou par l'entremise d'un regroupement d'achats;

g) Fiche de déclaration du dirigeant d'un organisme – 2018-2019 (suite)

ATTENDU QUE, pendant cette période, la Commission scolaire Central Québec a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer l'intégrité et le respect de la conformité, en matière de gestion contractuelle, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics de même qu'aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec déclare que toute l'information requise a été transmise au Secrétariat du Conseil du trésor, conformément à la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics, et que celle-ci ainsi que l'information publiée dans le système électronique d'appel d'offres pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 sont fiables;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve la déclaration du dirigeant d'organisme; et

QUE le président soit autorisé à signer la déclaration et à la faire parvenir au Conseil du trésor au nom de la Commission scolaire.

h) Modification d'un acte d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 : École primaire anglophone de la Mauricie

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « Chaque année, la commission scolaire [...] établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, (qui) doit notamment indiquer, pour chaque école [...] le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé [...] ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

ATTENDU QUE les actes d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 12 décembre 2018;

ATTENDU QU'APRÈS cette date, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé à la Commission scolaire Central Québec la permission d'offrir un programme de maternelle 4 ans à l'École primaire anglophone de la Mauricie;

ATTENDU QUE l'acte d'établissement #VIII doit être modifié pour y ajouter un nouvel ordre d'enseignement dispensé, soit le programme de maternelle 4 ans, pour l'année scolaire 2019-2020;

Affaires nouvelles (suite)

- h) Modification d'un acte d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 : École primaire anglophone de la Mauricie (suite)

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec adopte l'acte d'établissement modifié de l'École primaire anglophone de la Mauricie pour l'année scolaire 2019-2020, en y ajoutant un nouvel ordre d'enseignement dispensé, soit le programme de maternelle 4 ans.

- i) Entente avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour le programme d'assistance technique en pharmacie

ATTENDU QUE le programme d'assistance technique en pharmacie prépare les élèves à exercer le métier d'assistant ou d'assistante technique en pharmacie, en établissement de santé ou dans une pharmacie communautaire, à travailler sous la supervision d'un pharmacien, à l'aider à préparer les ordonnances et à faire le suivi des dossiers des patients et à exécuter des tâches de nature technique liées à la préparation des médicaments;

ATTENDU QUE la CSCQ n'a pas encore l'autorisation d'offrir le programme d'assistance technique en pharmacie;

ATTENDU QU'UNE commission scolaire peut demander une entente de partenariat avec une commission scolaire qui possède une telle autorisation, soit la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU QUE la demande d'entente de partenariat entre les deux commissions scolaires doit être approuvée par le Conseil des commissaires de ces deux commissions scolaires;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve l'entente de partenariat entre la Commission scolaire Central Québec et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson en ce qui a trait au programme d'assistance technique en pharmacie; et

QUE le Conseil des commissaires de la CSCQ demande respectueusement au Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson de donner son approbation relativement à cette entente de partenariat; et

QUE le partenariat se poursuive jusqu'à ce que la Commission scolaire Central Québec ait obtenu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation d'offrir ce programme ou qu'elle ait reçu du Ministère un avis officiel à l'effet que sa demande a été rejetée.

j) Autorisation provisoire : offre permanente du programme d'assistance technique en pharmacie

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) n'a pas encore l'autorisation d'offrir en permanence le programme d'assistance technique en pharmacie;

ATTENDU QUE la CSCQ, par l'entremise de son entente de partenariat avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, avait une cohorte de 15 élèves qui ont commencé le programme le 22 janvier 2018 et qui ont obtenu leur diplôme le 21 mai 2019;

ATTENDU QU'UNE résolution appuyant l'autorisation d'offrir en permanence le programme d'assistance technique en pharmacie a été adoptée le 20 avril 2018 et que cette demande a été refusée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en avril 2019;

ATTENDU QUE la CSCQ est d'avis que, vu les besoins du marché du travail dans le domaine de la santé, il est évident que la demande d'assistants ou d'assistantes techniques en pharmacie est élevée et que les perspectives d'emploi sont excellentes;

ATTENDU QUE la Commission des partenaires du marché du travail a qualifié ce secteur de prioritaire pour les besoins de main-d'œuvre et qu'elle offre deux bourses d'études aux élèves qui se sont inscrits au diplôme d'études professionnelles au Centre de formation Eastern Québec pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QU'IL est important d'offrir des services de santé en anglais au Québec, afin d'assurer que la population anglophone puisse recevoir les services en santé et services sociaux dont elle a besoin en anglais, et que les institutions sont mandatées, en tout ou en partie, pour s'en assurer;

ATTENDU QUE la CSCQ a le seul centre de formation anglophone à l'est de la région de Montréal offrant une formation en anglais dans le domaine de la santé et que la CSCQ couvre une superficie de plus de 515 000 km² de la province, il est évident que la demande d'autorisation pour offrir ce programme est justifiée;

ATTENDU QUE la cohorte de 2019-2020 pour ce programme comprend déjà onze élèves désirant suivre ce programme de formation professionnelle;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec mandate le directeur général pour demander une autorisation provisoire d'offrir le programme d'assistance technique en pharmacie.

19-06.11

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 8 juin 2019. D. Cornforth et I. Béland ont présenté un rapport de cette rencontre.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 28 mai 2019. E. Paradis a présenté un rapport de cette rencontre.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Une rencontre a eu lieu le 27 mai 2019. Aucun rapport n'a été présenté.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

19-06.12

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été présenté.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été présenté.

c) Frais d'adhésion 2019-2020

ATTENDU QUE, par le passé, les frais d'adhésion à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) étaient payables en deux versements, soit les frais provisoires de 75 % de la totalité du montant, dus à la fin de l'année scolaire précédente, et le versement final de 25 % dû au début de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACSAQ s'est rencontré le 23 mai 2019 pour adopter le budget pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACSAQ demande que les frais d'adhésion pour 2019-2020 soient payés en un seul versement, au plus tard le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont fonction du nombre d'inscriptions d'élèves pour 2018-2019;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte de payer ses frais d'adhésion à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec en un seul versement d'ici le 31 juillet 2019.

19-06.13

Prochaine séance

Le Conseil des commissaires tiendra une séance extraordinaire le 19 août 2019.

19-06.14

Période de questions

a) du public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) des commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

19-06.15 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

19-06.16 **Ajournement**

Il a été PROPOSÉ par E. Paradis.de lever la séance à 20 h 39.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 13 septembre 2019.